

l'estafette



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

DNTE - 170, quai de Stalingrad
Parc de l'île-Saint-Germain
92130 Issy-les-Moulineaux
(16-1) 45.54.29.54 - FAX (16-1) 40.93.52.88

del'ANTE

PRIX : 10 F



Photo A. MARIAGE

EQUIRANDO 90

**A GUINGAMP :
UN SOUVENIR INOUBLIABLE**
Page 8 à 10

CHRONIQUE VETERINAIRE LA MYOGLOBINURIE PAROXYSTIQUE

Page 6 et 7

EDITORIAL

DIALOGUE ET CONCERTATION

PAR HENRI NALLET MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
"Nos concitoyens, qui vivent en majorité dans des espaces urbains, expriment de plus en plus le besoin de découvrir ou de redécouvrir la nature au travers de leurs loisirs. Dans le même temps, les agriculteurs ou plus largement les ruraux des zones défavorisées sont à la recherche de nouvelles formes d'activités leur permettant de compléter leurs revenus. En charge de l'aménagement de l'espace rural, le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt est, bien évidemment, très attentif à cette demande sociale et son souci est de trouver les moyens les plus adaptés pour y répondre. (Suite page 2)

QUESTIONS ET ACTIONS

En matière de protection des chemins on constate de plus en plus une réaction des usagers, randonneurs ou simplement promeneurs et amoureux de leur région. Ainsi des Comités de défense ont été créés.

DEVOIR DES COMMUNES

Avant de céder aux propriétaires les droits qu'elles ont sur leurs chemins, forestiers ou non, les Communes devraient considérer ces chemins dans leur ensemble, car ils ne sont pas seulement communaux mais intercommunaux. Si donc projet de vente ou d'échange il doit y avoir, cette opération ne devrait pouvoir se faire qu'après concertation intercommunale. Amputer un chemin, même sur une petite partie, revient à le supprimer à terme en lui enlevant tout l'intérêt qu'il pourrait présenter à l'avenir comme voie de communication ou but de promenade.

COMMENT AGIR ?

Repérer les chemins ou sections de chemins abandonnés en :

- étudiant les cartes d'époque, les documents anciens, les écrivains locaux - localisant les parcours sur des cartes au 25 ou au 50 millièmes, les cadastres, les plans de remembrement.

Rechercher l'appui des municipalités, des Syndicats d'initiative, des services de l'Équipement, du Génie rural des Eaux et Forêts, de l'Office National des Forêts, du plan départemental de randonnée.

Prendre contact avec les agriculteurs et les propriétaires mitoyens.

Résoudre les problèmes juridiques éventuels.

Faire prendre des arrêtés municipaux pour éviter les aliénations, donc demander des arrêtés de protection.

Demander l'aide des écoles, des foyers ruraux, chantiers de jeunes, scouts, guides, délégués des sentiers de randonnée, des cavaliers etc.

Étudier les frais éventuels, demander des subventions.

SUR LE TERRAIN

- réunir, guider, motiver les bénévoles

- organiser des travaux et réunir l'outillage

- restaurer le chemin : débroussaillage, réempierrement, dégagement des rigoles et fossés - restaurer les abords : murs, petits ponts, haies, arbres - baliser discrètement

- assurer l'entretien

- animer : organiser des réunions, des promenades, démontrer l'intérêt de la sauvegarde - éditer une notice, plan de la commune, des chemins, documentations sur les lieux... - informer l'Administration



Photo D. POIRIER

Le Tourisme équestre, en plein développement, constitue un lien privilégié entre ces deux préoccupations et ouvre des perspectives qui m'intéressent au plus haut point, pour animer les campagnes, diversifier les productions agricoles, mettre en place dans les villages de nouveaux métiers. Alors que les réalités de notre époque tendent à faire disparaître peu à peu le réseau de vos sentiers et même de vos chemins, le développement de votre activité invite à revaloriser ce réseau que nous devons considérer comme une richesse patrimoniale. Le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt n'est pas le seul responsable puisque les maîtres d'ouvrages de ces itinéraires sont, en général, des collectivités territoriales ou des particuliers, mais les orientations données à l'Office National des Forêts d'une part, les procédures de remembrement-aménagement d'autre part, prennent en compte vos préoccupations.

Étant moi-même élu local, intéressé par votre activité, je voudrais en quelques lignes vous donner quelques conseils basés sur mon expérience. Tout d'abord, il faut que vous accordiez beaucoup d'importance à ce qui existe, allez sur le terrain, examinez les cartes avec un soin méticuleux et surtout évitez de plaquer des idées théoriques sur un territoire que vous imaginez souvent moins équipé qu'il ne l'est réellement. Ensuite, faites votre analyse à partir des gîtes et des relais existants. Ce constat étant fait, mettez en place une cellule de dialogue et de négociation pour un travail ordonné et systématique avec les propriétaires publics ou privés, le Conseil général, les représentants des autres utilisateurs. Enfin, il vous faudra monter des dossiers car vous ne pourrez pérenniser vos itinéraires si vous n'obtenez pas des décisions en bonne et due forme, faisant référence à des dossiers. Vos démarches réussiront lorsque le milieu que vous représentez prendra une dimension professionnelle et obtiendra de ce fait une reconnaissance économique. Si le Tourisme équestre concourt à l'investissement, à la consommation de produits locaux, à l'accueil de clients eux-mêmes consommateurs, s'il crée des emplois, alors l'infrastructure dont il a besoin sera étudiée par les responsables des communes et des départements au même titre que les souhaits des entreprises qui utilisent les réseaux de communications traditionnelles.

Ayez confiance. Toute une clientèle potentielle aspire à ce que vous offrez. Si j'ai pris l'initiative de lancer la Journée Nationale du Cheval, c'est pour soutenir un fleuron de la production agricole mais aussi pour mettre en valeur le secteur économique des utilisateurs parmi lesquels vous occupez une place de choix."

HENRI NALLET

- protéger la nature par des avis sur les chemins et dans les publications locales.

QUEL CHOIX ?

Il faut bien poser le problème d'une manière pratique. Nous recherchons en priorité les chemins qui ne sont pas goudronnés, pour des raisons sur lesquelles il paraît inutile d'insister, et c'est là que commencent les difficultés. Nous rencontrons un chemin que la topographie nous conseille... mais qui n'est pas forcément empruntable parce que peut-être privé. Or, on ne peut a priori emprunter que des chemins où la circulation du public est autorisée. A priori. Parce que certains chemins privés sont néanmoins praticables, sous certaines conditions, qu'il appartient à chacun de déterminer en fonction des circonstances rencontrées.

EMBROUILLAMINI JURIDIQUE

Il existe en gros trois types de chemin : les chemins publics (ruraux, vicinaux...), les chemins d'exploitation et les chemins purement privés. Tout le problème est de savoir de quel type relève le chemin rencontré, puis s'il est ou non empruntable. Pour le public, la définition des chemins n'est pas claire. La terminologie est variée et ambiguë : chemins de terre, chemin forestier, chemin rural, chemin de hâlage, chemin public, chemin privé, sentier etc. sont des termes d'usage courant mais sans aucune signification juridique précise. Il est pourtant bien utile de savoir lorsqu'on est piéton ou cavalier sur quelle sorte de chemin on se trouve, si on a le "droit" d'y passer, par exemple - et c'est un cas fréquent - en cas de conflit avec des chasseurs.

Il n'est pas toujours facile, même pour les juristes ou les tribunaux, d'y voir clair,

notamment sur la distinction entre chemins privés et chemins publics. Il existe des chemins privés, donc appartenant à des particuliers, qui sont ouverts au public, en vertu d'une servitude de passage. Le cas le plus général est la servitude légale de passage des piétons le long du littoral, créée par la loi du 31 décembre 1976. Mais il existe aussi des droits de passage sur des terrains privés dits "de tolérance", résultant d'usages locaux, reconnus par la loi (Code de l'Urbanisme), des "chemins dûs" relevant du Code rural, sans parler des chemins ouverts aux seuls randonneurs en vertu des conventions passées par leurs propriétaires avec des associations comme par exemple la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, pour permettre la continuité d'un chemin de Grande Randonnée (GR).

Autant de cas, de situations juridiques différentes, occasionnant éventuellement des litiges, et notamment en matière de responsabilité, alors que l'utilisateur dispose rarement d'éléments lui permettant de savoir dans quelle situation il se trouve.

En ce qui concerne le chemin public, il faut noter que le chemin vicinal n'existe plus depuis l'Ordonnance du 7 janvier 1959, qui répartit la voirie communale en "chemins communaux" et en "chemins ruraux". Les premiers font partie du Domaine public de la commune, et sont inaliénables, et les litiges les concernant relèvent des tribunaux administratifs. Les seconds par contre font partie du Domaine privé de la commune. Eux sont aliénables et en cas de litige, ce sont les tribunaux judiciaires qui sont compétents. Mais la police des uns et des autres (réglementation de la circulation par exemple) est de la compétence du Maire et relève par conséquent du Droit public.

LES FORETS

Il faut savoir que toutes les forêts relèvent du Domaine privé, y compris les forêts domaniales (qui appartiennent à l'Etat ou à des Collectivités locales). Les chemins "forestiers", à l'inverse des voies publiques qui traversent les massifs forestiers, sont des chemins d'exploitation. Il semble qu'il appartienne à l'ONF (pour le Domaine de l'Etat et celui des Communes qui lui en ont confié la gestion) de déterminer lesquels de ces chemins sont ouverts à la circulation du public et sous quelles conditions. Concernant d'ailleurs les traversées forestières, l'article R 331-3 du Titre III du Code forestier stipule : "les détenteurs de véhicules, bestiaux, animaux de charge ou de monture qui sont trouvés dans les forêts hors des routes et des chemins ouverts à la

circulation publique, encourent une amende de 300 à 600 F, sans préjudice de l'application des dispositions réprimant les infractions de pâturage en forêts et de tous dommages et intérêts".

Le "chemin de terre" n'aurait-il de son côté pas d'existence légale ? C'est une erreur. C'est dans le Code de la Route qu'on le trouve... On y lit que lorsqu'on en débouche sur une route, on n'est pas prioritaire ! Mais la définition en est laissée à l'appréciation des tribunaux et ce peut donc être aussi bien un chemin forestier que rural, communal ou privé.

LE LONG DE L'EAU

Les chemins qu'on trouve au bord des cours d'eau n'ont rien à envier aux précédents quant à la complexité de leur situation juridique. N'entrons donc pas dans les détails. Un chemin de "halage" au sens



Photo F. HEITZ-PESTRE

vrai, appartient au Domaine public de l'Etat, le long d'une rivière navigable, d'un canal ou d'un lac (cours d'eau domaniaux). Mais il peut y avoir aussi le long de ces cours d'eau domaniaux une simple "servitude de halage" et une "servitude de marchepied" sur l'autre rive établies sur des propriétés privées riveraines. La distinction n'est pas évidente, de même que ne l'est pas celle entre "cours domaniaux" et les autres. Seuls les pêcheurs membres d'une association de pêche disposent d'un droit légalement établi (Loi du 28 mai 1965) de passage sur les chemins de servitude de halage ou de marchepied. Les randonneurs pédestres non pêcheurs n'ont accès en droit qu'aux chemins de halage domanial et encore théoriquement sur autorisation de passage délivrée par l'Administration (services de l'Equipement). Il en est de même pour les cavaliers.

Quant au passage le long des cours d'eau non navigables, on en revient au cas des chemins privés examiné plus haut.

Il est certain que la situation mériterait d'être éclaircie et que cela éviterait bien des incertitudes et des litiges.

UN VERITABLE PATRIMOINE

Il faudrait aussi et c'est sans doute encore plus important, que l'essentiel du réseau de chemins de notre pays (700 000 km environ !) soit protégé et sauvegardé comme le sont les sites.

Une disposition de la récente Loi du 22 juillet 1983 (répartition de compétence entre les Communes, les Départements et l'Etat) va dans ce sens en établissant certaines mesures de protection des itinéraires de promenade et de randonnées inscrits sur un plan départemental, que les

départements sont tenus d'établir.

QUELQUES REGLES DE CONDUITE

En poussant un peu plus loin l'analyse, comment se décider sur le terrain ? Le caractère du chemin public est d'être livré à la circulation du public. Un chemin est une voie destinée à permettre de se rendre d'un point à un autre, à pied, à cheval ou en voiture, peu importe. Cette voie sera publique si les habitants d'une commune doivent obligatoirement l'emprunter pour se rendre en divers endroits également publics, et c'est le cas du chemin dit rural, le chemin vicinal (ancienne définition) permettant quant à lui de relier une ou plusieurs communes. Les nécessités économiques en font bien souvent de petites routes goudronnées et empruntées par les émules de la "Formule 1"... ce qui le rend difficilement praticable pour les promeneurs, a fortiori pour les cavaliers. Le chemin d'exploitation est souvent créé par plusieurs propriétaires de fonds voisins pour permettre d'accéder à ces propriétés. Il peut partir la plupart du temps d'une voie publique, se terminer sur un fonds particulier, ou encore permettre de rejoindre une autre voie publique. L'article 92 du Code rural prévoit que ce chemin est privé, et qu'il "peut être interdit au public". Ce qui laisse entendre que rien n'interdit de le suivre en l'absence de panneau marquant cette interdiction.

Quant aux chemins privés, on peut faire la même réflexion : sans interdiction claire ou indication du caractère privé de la voie, elle est présumée empruntable. En outre, l'article 61 du Code rural édicte une présomption selon laquelle tout chemin livré à la circulation du public est censé appartenir jusqu'à preuve du contraire, à la commune sur le territoire de

laquelle il se trouve. Jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire pour les bons réflexes de l'utilisateur, sauf indication contraire, sur le terrain. Si aucun indice parfaitement visible ne nous indique son caractère privé ou édicte a fortiori une interdiction, il nous est possible d'emprunter ce chemin.

Une barrière autre qu'une ficelle doit toutefois vous faire réfléchir. On ne peut plus exactement penser que le chemin est "livré à la circulation publique" s'il est barré. Il faut apprécier dans chaque cas : il peut s'agir d'un chemin d'exploitation simplement fermé pour empêcher les animaux domestiques d'errer, mais il peut s'agir aussi d'une appropriation abusive, on l'a vu, notamment de la part de chasseurs. Donc, d'une manière générale, la prudence s'impose et il sera même bon de jeter un oeil attentif sur le sol des fourrés ou buissons environnants pour y rechercher une éventuelle pancarte tombée ou arrachée... Si par contre la caractère privé vous apparaît clairement, vous devrez demander une autorisation... ou changer de route. A vous de voir. Les cultivateurs et les

autres habitants de nos campagnes sont très tolérants si l'on se conduit avec tact en respectant les lieux traversés, en refermant avec soin les barrières, en n'effarouchant pas le bétail etc. Il en est de même des agents des Eaux et Forêts.

EN CONCLUSION

Comment se comporter apparaît ainsi un peu mieux. On devine aussi que la situation des cavaliers grands randonneurs sera différente de celle du promeneur parcourant habituellement le même territoire : le premier sera plus candide quant à son droit que le second certainement censé mieux connaître sa région et donc à même de respecter les règles locales qui s'imposent aux promeneurs.

Quant aux chemins à protéger, à retrouver, à promouvoir, il reste beaucoup à faire. Aux cavaliers (si possible avec, mais même sans les autres), à vous donc, de vous y employer. C'est peut-être là le début du renouveau de la vie commune dans certains villages !

Patrick MERY



Photo A. MARIAGE

BRAVO

MONSIEUR LE MAIRE

Tiré de "L'Abeille de Saint-Junien" du 18 novembre 89 :

SAINT-BRICE (Haute Vienne), extrait du registre des arrêtés du Maire.

CHEMINS RURAUX

"La maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, considérant que les chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune sont affectés au libre usage du public, considérant que le fait qu'un chemin ait perdu provisoirement son utilité ne suffit pas à lui enlever son caractère, vu les articles 60, 61 et 64 du Code rural, ARRETE :

- article premier : toute personne s'étant approprié tout ou partie du domaine public ou privé de la commune devra le restituer intégralement, - article 2 : il est interdit d'endommager la chaussée des chemins ruraux et leurs dépendances et de compromettre la sécurité ou

la commodité de la circulation sur ces voies, notamment : . de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances, . de détériorer les talus, accotements, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites.

- article 3 : il est interdit de couper les arbres et les haies situés sur l'emprise des chemins ruraux communaux, et sur leurs dépendances, de même que sur l'ensemble du domaine communal, qu'il fasse l'objet d'une location ou non, sans l'accord exprès de la municipalité,

- article 4 : les propriétaires riverains qui auraient installé des barrages fixes sur les chemins appartenant à la commune sont invités à les enlever dans les plus brefs délais,

- article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté."

LU POUR VOUS

"L'ALIMENTATION DU CHEVAL" W. MARTIN-ROSSET édité par l'INRA (collection "Techniques et Pratiques") : nous avons été passionnés par cet ouvrage auquel ont également contribué l'Institut National du Cheval, le CEZ de Rambouillet, le CEREOPA, l'Ecole Nationale Vétérinaire et les Haras Nationaux. Bien informé, de présentation agréable, agrémenté de schémas et tableaux très lisibles, ce manuel s'adresse - quand on a découvert le mode d'emploi - tout autant au néophyte qu'au professionnel ou au formateur. Il nous paraît particulièrement adapté à la formation de nos guides et brevetés d'Etat.

"PRESENTATION DE CHEVAUX ET SPECTACLES EQUESTRES" éditions Favre-Caracole, de Marlitt Hoffmann. Jeux, attractions, pantomimes, tableaux vivants, numéros de cirque : mille manières, simples ou sophistiquées, de présenter chevaux et poneys, mille conseils pour organiser fêtes et spectacles équestres, mille trouvailles pour animer poneys clubs et centres hippiques.

"LE GUIDE DU TOURISME A CHEVAL" par Claude LUX, MA Editions. Claude parle ici en homme d'expérience et de terrain, lui qui tous les ans traîne - en compagnie de sa femme Christine - ses sabots sur d'innombrables chemins de France et de Navarre. Ce nouveau livre, c'est un peu le "Guide du Routard" pour les voyageurs à cheval : bonnes adresses, trucs à connaître, personnages à rencontrer, coins à ne pas manquer : DU VECU !

"MUSTANG BLUES" , Editions Nathan, Brigitte BLANCHE et Gilles DELABORDE. Le récit d'une aventure menée au XXème siècle par de jeunes Parisiens en quête d'un rêve pionnier. Passons sur la personnalité des voyageurs ou sur leur façon d'appréhender l'hospitalité américaine... chacun appréciera selon son coeur. Reste en tout cas un très beau journal de route décrivant les paysages et racontant la vie de l'Ouest et un document fort intéressant sur les chevaux et les techniques de randonnée, avec, en prime, de magnifiques photos.

CHEVAL PRATIQUE , un mensuel qui en est à son numéro 5 et qui monte, qui monte ! Une réussite !

La Brochure
**TOURISME ET LOISIRS
EQUESTRES EN FRANCE 1991**
paraîtra au salon du cheval
retenez dès maintenant vos publicités
en appelant au (16) 35.15.12.12

Directeur de la publication : Jean-Claude PORET
Rédacteurs en chef : Lucien BESANGER
et Hervé DELAMBRE
Coordination et rédaction :
Marie-Christine AGUD
Publicité : Hubert SAINT - tél. (16) 35 15 12 12
Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :
Alain BIGNON, Patrick MERY
Commission paritaire : n° AS n° 701M
Conception : NANKIN EDITIONS
18, rue Duguay-Trouin - 76000 ROUEN
Réalisation :
NORM'IMPRIM - 35.88.67.21
Imprimerie LA TOURAINE (Tours)
Dessins : Philippe MEYRIER

l'estafette

del'ANTE

ANTE • 170, Quai de Stalingrad • Parc de l'Île St Germain • 92130 ISSY LES MOULINEAUX • (16.1) 45 54 29 54

BULLETIN D'ABONNEMENT PREFERENTIEL

Je m'abonne à l'Estafette de L'ANTE

30 F pour 4 numéros

Ci-joint mon règlement libellé à l'ordre de l'ANTE

NOM

Prénom

N° Rue

Code Postal Ville

CHRONIQUE DU VETO

PAR LE Dr ALAIN BIGNON, PRESIDENT DE L'ARTE BRETAGNE

LA MYOGLOBINURIE PAROXYSTIQUE

Plus connue sous le nom de "coup de sang", souvent appelée aussi hémoglobinurie, c'est une affection très fréquente surtout en hiver, mais possible aussi en toutes saisons, comme l'indiquent ses anciens noms : "mal de Pentecôte" ou "mal du lundi". Symptômes :

Après une période de repos d'une durée variable (elle peut se réduire à une journée dans certains cas), le cheval parti au travail depuis peu (en général de 10 à 20 mn) après un départ plutôt gai, ralentit et répond de plus en plus mal aux sollicitations. Assez rapidement, il se met à transpirer et s'arrête même complètement. Les principaux muscles locomoteurs (plat de l'épaule - plat de la cuisse et croupe) sont durcis, d'une consistance de bois et d'une sensibilité exagérée. Si l'on insiste, il s'écroule et refuse de se relever. Plus tard, lorsque l'animal va uriner, les urines seront brunâtres, couleur porto.

Etiologie : Si l'on se réfère à la littérature vétérinaire, l'origine de cette maladie serait mystérieuse et encore inexplicite, ne va-t-on pas évoquer l'éclatement des cellules musculaires sous l'effet d'un trop plein d'énergie ! Sans vouloir affirmer qu'il s'agit d'une explication scientifique, il nous paraît assez facile de faire comprendre le processus en cause. Nous avons vu que la digestion était une opération longue, compli-

quée, demandant beaucoup d'énergie donc de gros afflux sanguins. Un système régulateur interne module donc la circulation sanguine (qui n'a pas éprouvé une certaine somnolence après un gros repas, le cerveau n'étant plus irrigué ?) Le travail n'en demande pas moins. Lorsque le cheval travaille régulièrement, un équilibre s'établit entre la circulation intestinale et la circulation musculaire. Après une période de repos, d'autant plus courte que le travail précédent aura été intense, ce qui peut paraître paradoxal, mais peut s'expliquer par la nécessité de reconstituer des réserves, la circulation s'établit prioritairement dans le tube digestif et le mécanisme régulateur qui devrait assurer l'irrigation des muscles semble bloqué (à concevoir comme un système de vannes qui restent fermées). L'inverse peut d'ailleurs se produire et est alors à l'origine de coliques. Les muscles en travail, se trouvent insuffisamment irrigués, l'apport d'oxygène pour la combustion devient insuffisant et la combustion bloquée en fonctionnement anaérobie avec production intense d'acides organiques et d'acide lactique. Le muscle intoxiqué ne peut plus travailler, se durcit, les cellules musculaires éclatent même, libérant leur pigment, la myoglobine qui, passée dans le sang, est éliminée par l'urine, lui donnant sa couleur caractéristique.

Il est indispensable de rappeler l'action aggravante du froid ou de la pluie qui, du fait de la vaso-constriction induite, sont souvent un élément déclenchant. Ceci dit, il est possible d'observer de la myoglobinurie au coeur même de l'été.

Diagnostic : L'ensemble des symptômes est assez caractéristique pour permettre un diagnostic facile, il ne faudra pas pourtant confondre avec :

- de la fourbure décrite précédemment ;
- une myosite banale, simple courbature sur un sujet non entraîné (apparaît plus tardivement) ;
- le tétanos, dans lequel le sujet est raide dès avant le départ, et, enfin,
- la piroplasmose qui provoque une hémoglobinurie mais sans symptôme de raideur. Traitement : Il découle logiquement de ce qui vient d'être dit : 1° arrêter IMMEDIATEMENT le cheval, tout pas supplémentaire est un pas vers la mort, les muscles doivent cesser tout travail 2° FRICTIONNER énergiquement les grosses masses musculaires des épaules, du plat de la cuisse et de la croupe, cette friction a pour but de réveiller la circulation sanguine dans ces masses et ainsi d'apporter l'oxygène nécessaire à la détoxification 3° INJECTER des tonicardiaques 4° COUVRIR chaudement, si possible avec des apports externes de chaleur (avoine chauffée, sans brûler, et mise dans un sac

5° NE RAMENER L'ANIMAL A L'ECURIE qu'après quelques heures de repos ou alors dans un van, ne demandant aucun effort pour y pénétrer. Les soins médicaux, comprendront, outre les injections de tonicardiaques : injections en perfusion intra-veineuses, de solution bicarbonatée injection de complexe réparateur des muscles (AND-ATP-Vitamine B12, E) type Biodyl Mérieux, permettant d'accélérer la réparation des muscles lésés. La saignée, autrefois préconisée, n'est pas indispensable. Elle n'a d'action que si elle est pratiquée très rapidement après l'accident (trois litres minimum). Son action consiste plus en une accélération réflexe de la circulation que dans la désintoxication. Il est possible d'envisager l'injection d'uroformine, en intra veineuse, qui évite le blocage du filtre final. La lomidine est utilisée avec succès. Elle aide à la neutralisation des acides organiques en quelques heures, et à leur élimination par le rein (injecter un gramme de solution, à renouveler après 6 heures sur les sujets couchés, ne se relevant pas). L'adjonction de vitamines du groupe B, ainsi que de vitamine C (10 à 50 g) est importante, surtout en cas d'interventions tardives. Si le cheval est couché, sans pouvoir se relever, ne pas désespérer. Il est parfois nécessaire de le soigner pendant 6 à 8 jours, avant de le relever. Le retourner matin et soir au moins, si possible quatre fois par jour, pour



Photo Ph. RAINAUT

éviter les escarres. Le laisser sur une litière abondante, bien entretenue. Continuer le traitement de solutions désintoxicantes et de complexe vitaminique, masser les régions atteintes sans brutalité. Ne pas forcer sur la rééducation, tant que les muscles ne sont pas reconstitués (reprise de consistance élastique).

Les suites : Si le cheval a été traité très rapidement, et énergiquement, il récupère en deux ou trois jours au cours desquels il sera promené, très doucement, matin et soir, pendant une demi heure. Dès qu'il n'y aura plus de gêne, il pourra reprendre le travail. Si l'arrêt, ou les soins ont été plus tardifs, on peut observer une atrophie des masses musculaires, épaule et plat de la cuisse surtout, avec parfois, un dysfonctionnement de la

rotule. L'exercice, le traitement vitaminique et les massages sont les meilleurs soins pour remédier à cette séquelle temporaire.

Prophylaxie : Elle découle de l'étiologie :

- Pendant une période d'arrêt, diminuer la ration ;
- A la reprise du travail, partir à jeun, rien pour le travail de la matinée, peu le matin et rien à midi pour le travail de l'après-midi ; - Partir au pas, calmement, rester à cette allure jusqu'à la première émission de crottins ; Echauffer très progressivement.

Ces deux dernières précautions, suffiront à 100 % pour éviter les accidents de ce genre.

Alain BIGNON

Pour :

ETUDIER votre marché
DEVELOPPER vos produits
COMMUNIQUER votre image

Faites appel à des spécialistes du marketing équestre

Laurence MORY-LASSUS & Hubert SAINT

Parcours

18, Rue Duguay Trouin 76000 ROUEN
Tél. (16)35.15.12.12 Télécopie 35.88.93.77

Chers amis Randonneurs,

Vous êtes adhérents à l'ANTE ou vous avez formulé une demande d'adhésion,
Si vous souhaitez connaître régulièrement toutes les informations concernant l'ANTE.

LISEZ
randonnée
EQUESTRE
Cheval Loisirs

La seule revue française spécialisée en équitation d'extérieur

Parution le 15, tous les 2 mois :

Janvier/Mars/Mai/Juillet/Sept./Nov.

En vente chez votre libraire habituel ou pour être sûr de nous lire **ABONNEZ VOUS !**

C AVALIER
H EBERGEMENT
E NDURANCE
V ETERINAIRE
A TTELAGE
L IBERTE

L ISEZ-NOUS
O PPORTUNITES
I NFOS
S PECTACLES
I TINERAIRES
R ANDONNEES
S ANTE

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

Nom : Prénom : Adresse :

..... Code Postal : Ville :

FRANCE EUROPE

Je m'abonne 2 ans = 200 F = 220 F à partir du n°

Je m'abonne 1 an = 100 F = 120 F

Cadeau (pour un abonnement de 2 ans) :

Une petite annonce de 5 lignes comprenant 25 caractères par ligne

ou trois anciens numéros (selon stock disponible)

Je joins au présent bon de commande la somme de : Frs

en un chèque : bancaire C.C.P. Mandat lettre à l'ordre de S.E.V.P.

RANDONNEE EQUESTRE - 54, RUE TAITBOUT - 75009 PARIS



Guingamp : un souvenir inoubliable



Photo D. COLLOBERT

A GUINGAMP rien n'était comme ailleurs. une sorte de démesure en tout a présidé à ce rassemblement 90 au parc de Kergoz. Le nombre de participants, le soleil, l'enthousiasme, la chaleur de l'accueil des bretons, les problèmes de dernière minute, rien n'a manqué pour faire de cette EQUIRANDO un événement hors du commun. Et, pour couronner le tout, un superbe reportage télévisé sur TF1... diffusé le mardi suivant il est vrai, mais quel bonheur !

Tout a commencé par un soleil sahélien et s'est terminé de même. 3 jours de canicule, sans le moindre souffle d'air, dans la fournaise de Kergoz. Première surprise de taille dans cette région plus réputée pour son célèbre crachin que pour l'ardeur de Phoebus. Il y en aura d'autres.

RECORD BATTU

Avec près de 800 chevaux officiellement recensés, GUINGAMP détient le record absolu de participation, devant Rodez. Cela tient bien sûr à l'extraordinaire promotion faite par les organisateurs mais aussi à l'attrait de la Bretagne auprès des cavaliers. Pour ce qui est des chemins, certains se sont plaint d'un excès de bitume, mais quel plaisir pour ceux

qui ont pris les sentiers des douaniers !

Cette EQUIRANDO a donné, en tout cas, des idées a beaucoup de participants qui reviendront, c'est certain, en Bretagne. Gageons que les responsables bretons auront à coeur d'améliorer ce qui peut l'être en matière d'itinéraires. M. Pierre Yvon TREMEL, Vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor, l'a promis.

LA FETE

Elle a été à la mesure de l'événement : grandiose. Un défilé aux flambeaux mémorable - OUEST FRANCE ne titrait-il pas le lendemain "30 000 spectateurs dans les rues de Guingamp pour applaudir les cavaliers de l'EQUIRANDO 90" ? - laissera un souvenir

inoubliable. Les randonneurs et leurs montures avaient bien du mal à se frayer un passage entre deux murs de spectateurs enthousiastes. Jamais une telle foule n'avait été enregistrée auparavant.

C'était du délire. De mémoire de Guingampais, on n'avait jamais vu cela. Le somptueux repas de gala n'a déçu personne et pour cause : menu de choix, bien sûr, mais surtout animation exceptionnelle avec le KEVRENN ALRE, groupe folklorique breton d'une très rare qualité. Moments de grande émotion que les mots traduisent mal... cette immense farandole des danseurs et sonneurs la main dans la main avec nos équirandonneurs demeurera, pour beaucoup d'entre nous, un formidable symbole de fraternité, d'humanité profonde, de communion intense. Après de tels sommets, il était difficile pour les suivants de prendre le relais. L'orchestre de Christian SEGURET apparut effectivement un peu terne et ne put soutenir la différence. Heureusement, l'arrivée d'Hugues AUFRAY, en bonne forme, remit

l'assistance en selle. Celui-ci, malgré quelques maladroites (pourquoi faut-il qu'il nous parle sans cesse de Gaston MERCIER, dont les randonneurs se tapent comme d'une guigne), réussit même à emballer la machine à la fin et à se faire ovationner debout. Allez on lui pardonne ! La fête du dimanche fut plus ordinaire. En dépit de la présence d'une foule nombreuse, le spectacle présenté cheval par Hugues AUFRAY n'a jamais culminé. Les cavaliers de Mario LURASCHI (sans lui) nous ont proposé une prestation de bons cascadeurs, sans plus. Le reste, hormis les très beaux attelages du Haras de LAMBALLE, ne mérite pas la mention. Quant à Hugues lui-même, il n'a pas renouvelé sa prestation de la veille. Le final, quelque peu brouillon (par sa faute ?) n'a pas clôturé la fête comme nous l'aurions souhaité. On finit parfois par oublier qu'il s'agit de la fête des randonneurs et qu'il faut les mettre en valeur, eux !

LE TRIOMPHE D'UNE EQUIPE

Le succès de GUINGAMP, car c'en est un, indiscutable, est d'abord celui d'une équipe soudée, homogène, généreuse, autour de son président, Alain HENRY. Lorsqu'au dernier moment, après plusieurs essais mécaniques infructueux, il a fallu ramasser les pierres sur la carrière pour permettre les évolutions des voltigeurs, le groupe nous a donné la mesure de ses ressources. Quelle image symbolique ! Dans le décor surréaliste d'un

bagne de l'Ouest américain, tout le monde a mis la main... à la pierre et en un temps record quelques tonnes de cailloux indésirables ont été ramassées et évacuées. Impressionnant ! Puisse cet esprit remarquable être conservé à l'avenir et servir d'exemple pour les EQUIRANDOS futures. C'est ce que nous souhaitons à l'équipe 91. Guingamp est mort, vive Versailles.

Hervé DELAMBRE

RESULTATS DES DIFFERENTS CHALLENGES

CHALLENGE DISTRIVET DE LA MEILLEURE CONDITION

Ce challenge très convoité est doté (et organisé) par DISTRIVET, groupe Roussel-Uclaf, de deux magnifiques prix de la collection "Randonnée" de la sellerie Forestier (un licol bride d'une valeur de 900 F et surtout une selle modèle Evasion d'une valeur de 5 000 F). Monsieur Alexis TRIDON, Directeur du Marketing de Distrivet et Guy VALLARINO, vétérinaire attaché à la société, faisaient partie du jury.

Après plusieurs sélections les chevaux nommés étaient :

- OXANE, jument apaloosa appartenant à Patrick LAUTERFING (Ile de France) après 580 km, en 20 jours de randonnée
- MUFANO, hongre alezan de 12 ans, appartenant à Bernard HUARD (Ile de France), 500 km en 14 jours
- PARJAC, TF de 9 ans hongre, à l'Association de Randonnée Equestre de Nandax, dans la Loire (560 km à partir de Saumur)
- NELSON, à Alain TASSE du Club hippique d'Hautot sur Mer en Normandie (450 km en 14 jours). Nelson est bien connu sur les terrains de TREC où, sous la selle de



Thierry Maurouard, il a été, entre autres, vice-champion d'Europe en 1988.

- DENVER, selle suisse gris pommelé de 9 ans, appartenant à Anne RYTER. Ce couple est l'actuel champion d'Europe de TREC en titre (18 jours de randonnée).

- HERMES hongre apaloosa de 1 m 37 (620 km dans une équipe venue d'Eure et Loir où le plus jeune cavalier avait 12 ans et le plus vieux 19 ans !)

- MIKIDME, New Forest appartenant à Jean Louis POBLADOR, de l'Ecurie des Combres dans l'Eure et Loir (550 km en 15 jours de randonnée)

- MALBROUTE, grand rouan, cheval de selle de François LEVEILLE (765 km depuis le Cher).

LES PRIMES :

DENVER se voit décerné le Challenge DISTRIVET de la meilleure condition du cheval de randonnée 90, remis par Monsieur Alexis

TRIDON. MIKIDME est second.

PRIX DE L'EQUIDE BATE

Doté par les Salaisons Bernard d'un magnifique licol bride fabriqué par un artisan sellier de Josselin, Philippe Rossignol. Attribué à François LEVEILLE, dit "Le Berrichon", pour son cheval de bât OPERA DE LA CURE, trotteur français hongre bai de 10 ans. Ce cavalier, fidèle des EQUIRANDOS, voyage en toute autonomie, au gré de sa fantaisie et des chemins de randonnée (il a fait cette année 765 km à cheval). Il vient de Bourges et transporte dans son bât une petite clôture électrique qui lui permet de laisser ses deux chevaux en semi-liberté aux étapes. Opéra se promène en liberté (à l'exception de quelques passages dangereux où il est tenu en longe) et suit à distance. Il est avec François depuis 7 ans maintenant. Le trio obtient un succès mérité au cours des défilés pour lesquels le cavalier revêt un superbe costume Berrichon avec guêtres blanches.

PRIX DU MEILLEUR ATTELAGE DE RANDONNEE

Doté par le stand Libre Choix Trieux-Spillers (aliments pour chevaux) d'un bon d'achat de 3 000 F auprès des exposants du village ou des commerçants Guigampais.

1° Hervé GATEL, venu d'Ille et Vilaine avec sa petite famille dans une jolie roulotte fleurie construite par lui-même et tirée par un petit cheval pie. Les deux bébés, Camille, 3 ans et Quentin, 6 mois ont fort apprécié le voyage.

2° Jean François CLEMENT, d'Ille de France (Seine et Marne) à la tête de 4 attelages magnifiques à un poney landais.

PRIX DU SYNDICAT DES MAITRES RANDONNEURS, GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS (SMRGA)

En l'absence de son président, Christian JOSQUIN, hospitalisé, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, les différentes récompenses offertes par le SMRGA ont été tirées au sort.

L'équipe Grosbois-Boisliveau venue de Touraine avec son chien en 7 jours de randonnée, gagne un tapis de selle, de même que Lahalle parti de Bretagne avec un attelage. Anne RYTER, de Suisse, gagne un licol. Le filet est remporté par l'équipe Ferrand-Faugeron d'Eure et Loir (l'une de ces cavalières, à qui la chance sourit décidément, avait remporté l'an dernier le Challenge DISTRIVET de la meilleure condition pour son cheval Rio Bleu). Enfin, la selle de randonnée est décernée à Martine JEGOU, une randonneuse bretonne, venue de Plérin en Côtes d'Armor, de l'équipe War Araok ("En avant"). Des cadeaux surprises très bien accueillis par les participants, qui ne manqueront pas, après cela, d'adhérer au SMRGA !

PRIX DE LA MUTUELLE DES COTES DU NORD

Ce prix sympathique et mérité est remis à la famille JEANSELME-VALOIS venue de la Loire. La maman, Brigitte, 28 ans, le papa Régis, 30 ans avec Servanne, 10 mois, en porte bébé dans le dos, sont partis à cheval de Braspart avec leur chien. Ils ont parcouru 120 km en 5 jours. Tout le monde va bien, merci !

PRIX DE LA "MEILLEURE EQUIPE"

(Doté par la Mutuelle des Côtes du Nord : 1er prix 4 000 F en bons d'achats auprès de la sellerie St Georges de St Brieuc)

Tous méritaient ce titre : cavaliers enthousiastes, passionnés, "mordus", chevaux soignés, en état, bien harnachés... Néanmoins, il fallait trancher et la tâche du jury fut bien ingrate ! Les

deux équipes gagnantes ont été sélectionnées sur les critères suivants : le nombre de cavaliers et l'homogénéité du groupe (c'est une équipe que l'on récompense), la durée de la randonnée et un kilométrage minimum, la qualité de l'autonomie, l'état des chevaux, la convivialité et la motivation. C'est LE VIEUX CHATEAU équipe conduite par son guide "spirituel", Francis MASSON, des Alpes Maritimes, qui remporte la palme. Ces jeunes venus de Provence participent tous les ans à

l'EQUIRANDO ; ils ont en particulier cette fois aidé au balisage et à la reconnaissance d'une partie des itinéraires des Côtes d'Armor. Ils sont présents sur les Championnats de France de TREC où ils apportent bénévolement, motos, VTT et vidéos à l'appui, une aide précieuse aux organisateurs. Bravo et merci à eux ! Le deuxième prix est attribué à LA FERME EQUESTRE DU CARROUGE, de Vitry-aux-Loges : 12 charmantes cavalières toutes de rouge vêtues sur de splendides chevaux, conduites par la présidente du CDTE du Loiret, Véronique PESCHARD. Elles ont parcouru 450 km depuis la Manche. La plus jeune d'entre elle a 12 ans.

ET D'AUTRES

D'autres cadeaux ont été remis au cours de cette grande fête de la randonnée. Citons en particulier les gagnants du jeu de piste-découverte qui "se courait" le samedi après-midi dans les rues de Guingamp et qui était doté par la chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor : il s'agit de l'équipe de Yann PLATON, président du CDTE de la Vienne, "Les Cavaliers du Val de Gartempe".

Mais l'EQUIRANDO c'est avant tout, faisant fi des récompenses et classements de tous ordres, la passion pure et le plaisir absolu du voyage à cheval. Sur les 800 chevaux présents à

ENQUETE

L'ESTAFETTE, votre journal, est un document auquel nous croyons la plupart d'entre vous attachés. Il est le trait d'union entre l'ANTE et ses adhérents, un moyen de communication privilégié. Un de ses principaux défauts est qu'il coûte cher ! Nous avons recherché un certain nombre de solutions pour diminuer ce coût. L'une d'elle passe par une amélioration du support lui-même pour susciter l'intérêt des publicitaires et accroître le crédit du bulletin auprès de ces derniers. Cette démarche commence à porter ses fruits. Une autre solution

pourrait être envisagée en se liant avec un organe de presse : en l'occurrence il s'agit de la revue RANDONNEE EQUESTRE - CHEVAL LOISIRS, mais ce pourrait être un autre support. Avant d'aller plus loin dans nos pourparlers nous aimerions connaître votre avis sur une éventuelle collaboration avec ce journal. Pour ce faire, nous vous invitons à remplir ce bulletin réponse et à nous le retourner au plus vite au siège de l'ANTE. Il est bien précisé que cette réponse n'engage d'aucune façon la personne qui l'exprime.

Etes-vous particulièrement attaché(e) à l'ESTAFETTE ? (*)

Aimeriez-vous un magazine plus complet ? (*)

Paraissant plus souvent ? (*)

Connaissez-vous RANDONNEE EQUESTRE CHEVAL LOISIRS ? (*)

Que pensez-vous de ce journal :

.....

Aimeriez-vous recevoir l'ESTAFETTE encartée dans cette revue, moyennant une participation financière minimale (de l'ordre de 30 à 50 F/an) ? (*)

Vos observations éventuelles :

.....

(*) répondez pour oui ou par non.



Photo ROBIN-FAVIER

REGIONS

AQUITAINE

L'association "Voyage à cheval en Armagnac" existe depuis le début de l'année. Elle vous propose à travers fêtes locales et vendanges (par exemple) de découvrir et apprécier les traditions du pays Armagnacais ou de vous accueillir avec vos chevaux. Tél 58 75 77 03.

AUVERGNE

Nouvelles coordonnées de l'ADTE du Puy-de-Dôme : président Roland RENAGLIA, centre équestre de Zanières, APCHAT, 63429 ARDES/COUZE Tél 73 71 84 30 ; secrétaire général Jean Louis MATHIOUX, Chemin de l'Oclède, 63130 ROYAT Tél 73 35 99 92.

NOS NOUVEAUX ALLIES DANS... L'ALLIER :

ADTE Allier, Concize, 03390 MONTMAROULT, Tél 70 07 36 45. Président Jean Christophe GROSSETETE, L'Isle, 03160 ST LEOPARDIN D'AUGY Tél 70 66 25 70. Journée du Cheval dans l'Allier le 23 septembre à Moulins, Montluçon et Vichy : grand défilé et pique-nique des cavaliers de plein air, le matin ; l'après-midi animations en ville (4 " ateliers " : choix et qualités du cheval de randonnée, comment devenir un cavalier randonneur, itinéraires et structures d'hébergement dans le département, baptêmes et jeux divers).

BOURGOGNE MORVAN

2 Ministres à l'arrivée : Franc succès pour le premier Tour de l'Yonne à cheval dont nous annonçons dernièrement la création. La remise des prix a eu lieu à Auxerre en présence de Monsieur Henri NALLET, Ministre de l'Agriculture et maire de Tonnerre (où passait le tour),

de Monsieur Jean Pierre SOISSONS et de Jean Claude PORET. Classement final : Daniel CHAMBON, Denis TASTU, Didier PICQ et Luc SCHALLER. Des points forts : la présentation des jeunes chevaux de loisir organisée par les Haras de St Fargeau à la Ferme des Grilles, l'arrivée des 50 cavaliers en chasubles sous la basilique de Vézelay pour entendre prêcher la croisade par St Bernard de Cîteaux (1146...), la chorale Alma Choralis, le défilé dans Auxerre... Robert BRUNEAU et toute l'ADYTE réfléchissent déjà à la prochaine édition !

MIDI-PYRENEES

6 octobre, Raid des Bastides, épreuve nationale d'équitation de longue distance, dans le Tarn. Renseignements au secrétariat de la mairie de CAHUZAC-SUR-VERE (81140).

NORD/PAS-DE- CALAIS

Edition ou réédition des cartes des forêts à l'initiative du Parc Naturel Régional. Sont déjà disponibles les cartes des forêts de Marchiennes et Raimes - Saint Amand - Wallers.

PICARDIE

23 - 24 septembre FETE DU CHEVAL LOURD, avec moisson, débardage, démonstrations de traits avec matériel ancien (Musée de l'Habit du cheval), 6 - 7 octobre RALLYE DES DEUX BAIES organisé par le CDTE Somme ; 14 octobre, journée départementale de l'Oise, rallye à Compiègne. Pour tous renseignements Tél ARTE 44 40 19 54, le lundi, ou par courrier.

L'ATTELAGE UN MOYEN IDEAL DE RANDONNEE EN FAMILLE



Photo Collection ANTE

JOURNEE DU CHEVAL DANS LA NIEVRE

les 22 et 23 septembre : de magnifiques animations (Garde républicaine, cavaliers Tchécoslovaques, attelages, amazones, démonstrations d'équipages de chasse à courre etc.). Il y en a pour tous les goûts sans aucune "ségrégation" ! (M. et Mme RONDI, Route de Priez, Neuilly 58640 VARENNES-VAUZELLES).

NORMANDIE

- 6 et 7 octobre : Journées Randonnées Normandes. ARTE tél. : 35 84 29 48

- 15 et 16 septembre, Raid de la Licorne organisé pour la 10ème année par le COTEREL, dans l'Orne. Départ et arrivée à Argentan, 110 km à parcourir en 24 h. André BOITTIN vous renseigne au 33 29 19 92.

RHONE-ALPES HAUTE-SAVOIE

Ça y est, après une gestation de près de 3 ans le plan départemental de randonnées équestres a enfin vu le jour. Le 12 mai a eu lieu la cérémonie d'ouverture du premier tronçon : La Chapelle Rambaud - Evires. Informations, Philippe LEDEVIN, CDTE.

VAL DE LOIRE CENTRE

Le CDTE de la Sarthe a un nouveau président, il s'agit de Bruno BOLLENGIER - STRAGIER, 8 rue de la Bouillère, 72190 COULAINES Tél 43 81 61 21.

RHONE ALPES

Lu dans "Cavalier Rhône-Alpes" n° 3 un entretien avec Toni DEL ROSSO, président de la commission formation et examens de l'ARATE, Guide de Tourisme équestre et l'un des premiers dans la région a avoir obtenu le BEES

1 option TE. Lu également un bon papier sur la marche à suivre pour "devenir moniteur d'équitation".

SAVOIE :

EQUISABAUDIA, c'est 600 km de sentiers balisés avec des parcours aménagés pour

vous initier ou vous perfectionner aux techniques de randonnée. Ces "sommets de l'espace équestre" ont été inaugurés le 24 juin dernier à Aiguebelle. La DNTE peut vous envoyer la plaquette.

INFO

STAGES A L'ECOLE

L'ENE nous a fait connaître les prochaines dates des stages de préparation au brevet de guide de Tourisme équestre : du 22 octobre au 3 novembre de cette année et du 3 au 15 juin 1991. Conditions d'admission : être ATE et candidat à l'examen de GTE (dossier déposé complet à la DNTE), être titulaire de l'Eperon d'Argent ou de l'attestation de réussite au test technique II (voir règlement des examens fédéraux de Tourisme équestre). En raison du nombre limité de places, priorité sera donnée aux candidats qui ont été notés sur une de leurs randonnées probatoires au moins. Programme du stage : matin, perfectionnement à cheval, après-midi cours théoriques et pratiques sur les matières de l'examen. Participation de 600 F demandée + hébergement et repas à la charge des candidats (Auberge de Jeunesse à Saumur et cafétéria à l'école). Les convocations sont adressées par la DNTE (pas d'inscription directement auprès de l'ENE).

LE CRET A NOUVEAU AU SOMMET

Le CRET, c'est le Centre Régional des Enseignements Touristiques. Sous l'égide de son nouveau directeur, Marc MALLEN et de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes, il propose des formations ATE, une pré-

paration au métier d'éleveur chevaux (BPA option hippique) et un stage de sellier-harnacheur. Prochaine session ATE du 3 septembre au 21 décembre (600 heures dont 8 semaines d'équitation, 2 semaines de randonnée, une de topographie, une de sellerie et de maréchalerie, une semaine de connaissance du milieu naturel, une de secourisme équin, une semaine d'apprentissage de langues étrangères).

Admission : brevet de Cavalier-randonneur Bronze obligatoire. Ces stages peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle. CRET, Route de Nyons, 05150 ROSANS.

PESTE EQUINE : ENFIN DES MESURES

Le texte de l'arrêté du 10 juillet 90 relatif à la prophylaxie de la peste équine est paru (il a été distribué par nos soins à tous les participants de l'EQUIRANDO 90). Trop long pour être repris dans son intégralité dans ces colonnes, nous le tenons à votre disposition et vous l'enverrons sur simple demande. Les mesures ci-dessous sont OBLIGATOIRES POUR TOUS sous peine de sanctions. En résumé :

DEPARTEMENTS 06, 09, 11, 13, 30, 31, 34, 64, 65, 66 et 83,

l'arrêté oblige les propriétaires, marchands, éleveurs de chevaux et établissements hippiques de tous ordres à déclarer l'intégralité des

chevaux et poneys à la mairie de la commune de résidence, dans les 30 jours à compter du 10 juillet et donc à faire identifier par un vétérinaire agréé par les Haras Nationaux ou un agent des Haras Nationaux, tout cheval ou poney d'origine inconnue ; à déclarer par la suite tout nouvel animal dans les 48 heures suivant son arrivée.

AUTRES DEPARTEMENTS :

pour faire entrer un cheval

ou un poney non identifié dans les départements de la région sud (voir ci-dessus), obligation d'utiliser un laissez-passer rempli par la Direction des Services vétérinaires du département de départ. Pour mémoire il est souhaitable, en général, que tout animal soit identifié pour permettre le suivi sanitaire (carnets d'identification pour chevaux sans papiers disponibles à la DNTE).

Les propriétaires de chevaux de randonnée devront se conformer aux mesures d'identification requises.



Photo Collection ANTE

SI VOUS CRAQUEZ POUR LE TREC

CHAMPIONNAT DE FRANCE 1990 A DIE DANS LA DROME 6 et 7 OCTOBRE

DIE, désormais célèbre pour sa clairette, aimerait bien se faire un nom en matière de TREC. Gageons que les organisateurs y parviendront les 6 et 7 octobre prochains en mettant sur pied en terre drômoise le Championnat de France 90. Toutes les conditions semblent réunies pour faire cette édition un franc succès : un site exceptionnel (la campagne dioise est particulièrement belle), des installations adaptées et fonctionnelles au centre du Marthouret, une municipalité toute acquise. Cette année on innove en instituant un championnat à deux séries de 40 concurrents où l'on verra remettre deux titres de Champion de France (1ère et 2ème séries) et en organisant une épreuve de POR de nuit. Les modifi-

cations sont suffisamment significatives pour donner un supplément d'intérêt à une épreuve qui ne cesse de faire des adeptes. A noter que les difficultés de terrain ont contraint les traceurs à diminuer le parcours pour soulager les chevaux. La compétition c'est bien, la sagesse en pensant à nos chers compagnons, c'est mieux ! Sachant combien l'ARTE Rhône-Alpes sait mobiliser ses troupes pour ce genre de manifestations, il ne fait aucun doute qu'il y aura du monde et de l'ambiance à DIE en octobre. Aux autres ARTE de démontrer qu'elles n'ont rien à envier à leur homologue ! (P. S. : Les affiches du Championnat, somptueuses, sont arrivées. Vous les trouverez à la DNTE et dans les ARTE.)

RESULTATS DE L'OPEN DE SAUMUR DES 12 et 13 MAI

1 Frédéric ABEL et Bellugé	Palmito 402,50 points
414 points	3 Alban DUPUIS et Kenza de
2 Jean Jacques BESNARD et	Thy 399 points



Photo M. C. AGUD

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

DU COTE DES PONEYS :

La Fédération Française des Eleveurs de Poneys (FFEP) a pris ses nouveaux quartiers depuis quelques mois au 137 avenue de Choisy, 75013 PARIS, Tél 45 82 18 05.

"TOP 50 DES CLUBS"

(nombre de licences DNTE délivrées au 31/07/90).

1 230 Centre équestre Les Joncs Marins, Marcel STEPHAN (91).
2 210 Association de TE Esterhazy, Bernard HUARD (91).
3 196 ASPTT Equitation La Goutarende, Christian LABAT (11).
4 176 Les Ecuries de l'Arbressey, Thierry PARIS (21).
5 166 Ecurie des Chartreux, Sylvie NOTOT-JEGOUX (91).
6 160 ALATE, Bernard BROSSIER (60).
7 147 Centre équestre Rio Bravo, Maurice MORFIN (26).

8 146 CERF de Recloses, Marc LHOTKA (77).
8 146 Centre équestre du Rocher Mignot, Aline HECAMPS (91).
10 141 Centre équestre du Colombier, Yvon BOULLARD (76).

ON N'ACHEVE PAS LES VIEUX CHEVAUX : et que Pech-Petit en soit remercié, qui fêtait son 20ème anniversaire le 8 juillet dernier. L'association, actuellement présidée par Jean BOON est forte de 14 000 membres. Elle gère 21 centres d'accueil dans lesquels sont répartis 226 équidés auxquels elle offre une douce retraite. Elle s'efforce par son action de faire évoluer les mentalités. Tous les cavaliers

devraient participer à son activité... OEUVRE DU DOMAINE DE PECH PETIT, BP n° 5036, 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX.

METIERS DU CHEVAL :

L'ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions) édite une brochure "S'occuper d'animaux" (n° 48, 2ème édition). A demander par tous les jeunes qui, au moment de choisir une orientation, perdent le nord par manque de précisions sur ces professions mal connues ! ONISEP 75635 PARIS Cedex 13.

RIDE AND TIE :

Championnat de France le 30

septembre à Redon, en Bretagne (Association Française de Ride and Tie, 1 rue de la Harpe, Chavençon, 60240 CHAUMONT EN VEXIN Tél 44 49 80 80).

PETITES ANNONCES

Hérault/Aude : pensions chvx boxes ou stables, installations et confort (carrière, douches, club house), superbes extérieurs (mer à moins de 2 heures). Possibilité travail des chevaux par BEES 1. Tél 67 37 25 25.

Vend, dpt 47, corps de ferme sur 5000m2 minimum, bord rivière et CD. Possibilité base gîte équestre. Prix : 500.000 F. tél. 53.36.48.31

A l'instar de la Fête de la Musique et de la Fureur de Lire, le Ministère de l'Agriculture crée LA JOURNEE NATIONALE DU CHEVAL. Cette manifestation, à caractère pérenne, aura lieu pour la première fois le 23 septembre prochain sur l'ensemble du territoire français. Toutes les disciplines, tous les secteurs d'activités touchant au domaine du cheval sont totalement concernés : élevage, équitation sous toutes ses formes, courses hippiques, traits lourds...

COMITE D'ORGANISATION TRES OUVERT

Un comité d'organisation regroupant les partenaires des différents horizons, présidé par M. Jacques BERTHOMEAU, Directeur de cabinet adjoint de M. Henri NALLET, est chargé de la mise sur pied de la manifestation.

INITIATIVES A TOUS LES NIVEAUX

Indépendamment des animations aux tuileries sur lesquelles nous reviendrons, la JOURNEE NATIONALE DU CHEVAL, se traduira par un maximum d'initiatives tendant à ouvrir toutes les portes, à organiser des animations, rassemblements, opérations de médiatisation dont le cheval sera la vedette. Les opérations les plus marquantes seront mentionnées dans le dossier de presse distribué lors de la conférence donnée par M. NALLET, début septembre.

UNE VITRINE AUX TUILERIES

L'idée d'un super spectacle monté autour du bassin des Tuileries a dû être abandonnée. Les événements internationaux que nous connaissons actuellement liés aux difficultés du monde agricole ont créé des conditions telles qu'une manifestation de ce genre est devenue impossible. Il

JOURNEE NATIONALE DU CHEVAL



Photo M. C. AGUD

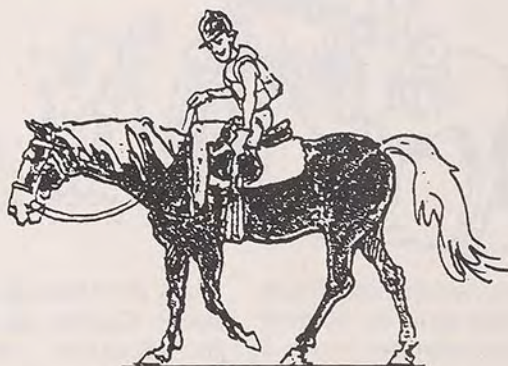
n'en demeure pas moins que le site sera conservé pour proposer au grand public des animations mises en œuvre par les différentes composantes du monde du cheval, de l'équitation et des courses, du mercredi 19 au dimanche 23 septembre. Des présentations, baptêmes du cheval et du poney, démonstrations en tous genres seront proposés. Le public pourra voir et approcher au repos et en action un large éventail de races de chevaux et de poneys. L'ANTE, par le truchement de l'ARTE Ile de France, sera présente aux Tuileries et participera à la fête dans le domaine qui est le sien.

LA VOLONTE DU MINISTRE

M. Henri NALLET espère médiatiser l'opération au maximum pour attirer l'attention du grand public sur le phénomène CHEVAL. Il a réaffirmé sa volonté de lui donner sa vraie place dans notre société et faire en sorte de le démystifier pour le mettre à la portée du plus grand nombre. Il ne cache pas son souci d'aider les professionnels à mieux vivre de leur activité et de procurer aux utilisateurs de meilleurs moyens de pratiquer leur

loisir favori en bénéficiant d'une infrastructure adaptée à leurs besoins. Des mesures concrètes pour atteindre ces différents objectifs seront annoncés à la rentrée de septembre.

entière, exige toutefois beaucoup de sérieux et de maturité. Nous devons montrer de nos activités une image saine, responsable, correspondant à la place qui est la nôtre dans le monde du



DESSIN Ph. MEYRIER

TOUS CONCERNES

Il est indispensable que chacun d'entre nous, à quelque niveau qu'il se trouve, se sente totalement concerné par l'initiative du Ministère de l'Agriculture. Cette participation, pleine et

cheval. Toutes nos prestations devront être assurées en s'entourant de mesures de sécurité draconiennes pour qu'aucun élément fâcheux ne vienne ternir ce qui devrait être un formidable moyen de promouvoir notre ami, le Cheval.

HD

L'EXPERIENCE D'ALAIN ET D'IRIS

EN PRELUDE A L'EQUIRANDO 91 DE VERSAILLES

DES 26, 27, 28 JUILLET PROCHAINS

Une longue lettre très vivante nous est parvenue récemment à la DNTE. Elle relate l'expérience "modeste" acquise au cours d'une randonnée en solitaire autour de Paris, du 24 mai au 1er juin accomplie par un cavalier d'Ile de France avec un trotteur de location de 17 ans. "Pour une fois", nous dit Alain, "j'ai préféré, avec mon budget vacances, "brûler" du granulé, de l'avoine aplatie, de l'orge broyée, de la paille et du foin, plutôt que de l'essence super ou pas super, plombée ou allégée ou encore du kérosène !". Ils ont ainsi parcouru 450 km en 9 jours sans aucune reconnaissance préalable, ni véhicule suiveur. Quelques principes ont néanmoins prévalu au choix du tracé : maintenir l'itinéraire dans une couronne centrée sur... la Sainte Chapelle de Paris ! (de 25 à 45 km de rayon). Passer

de lavois avec arrêts aux bistrotts dont les façades s'ornent encore d'un anneau." Quelques moments forts, aussi : l'auberge où séjourna Van Gogh, le Musée vivant du Cheval à Chantilly, la ferme fortifiée de M... Alain nous fait part de l'excellent accueil qui lui a été fait dans les 8 clubs d'Ile de France où il a choisi de faire étape, non seulement au niveau de l'hospitalité mais également des conseils et de l'aide efficace offerte en cas de besoin. Iris eut chaque fois droit à un box "qui prit à deux reprises les dimensions d'un manège entier. C'est ainsi, qu'au petit jour, en lui portant ses quatre litres de granulés mélangés à deux litres d'avoine, je découvris mon cheval dans le manège de Montgé-en-Goële, absorbé dans la contemplation d'un soleil rouge, énorme, se levant derrière une armée de



par un nombre maximum d'églises (près de 70 dont certaines sont des joyaux à découvrir) et de châteaux (environ 50). Pénétrer l'intimité de petits villages, longer des maisons anciennes, emprunter des voies de même origine pour "un petit galop romain". "Ne pas oublier d'équilibrer les parcours en plaine cultivée et en zones boisées, ni de rafraîchir le chemin auprès des étangs (15), des rivières et des rus (45) et d'une trentaine

troncs de chênes au garde-à-vous." "Ces lieux de repos et de réconfort, où nous trouvâmes ce qui manque le plus à deux solitaires, la chaleur animale pour lui et humaine pour moi, je les découvris en compulsant une saine littérature ramassée en 89, sur les stands ANTE du Salon du Cheval : "Chevauchées en Ile de France" et "Hébergements équestres en Ile de France" par l'ARTEIF, et la brochure DNTE "Tourisme équestre en France".



LA REGION PARISIENNE REGORGE DE PARCOURS INSOLITES
Photo Hélène ROUX

La lettre de Alain CAULLET est si savoureuse que nous aimerions la publier dans son intégralité. C'est difficile par manque de place mais ce cavalier se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, pour vous informer des résultats pratiques de son aventure et de son expérience sur le terrain et vous donner toutes suggestions utiles (son adresse, 23 rue des Morillons, 75015 PARIS).

A un an de l'EQUIRANDO 91 à VERSAILLES - qui nous

promet la vie de château, avec bivouac dans le parc du palais et royales festivités - il nous a paru indispensable de rappeler, surtout pour les provinciaux du sud de la Loire, qu'il est tout à fait possible de randonner "autour de Paris" ! Plus que possible, MERVEILLEUX ! Oubliez vos images d'autoroutes, de périphériques et de banlieues grises, nous vous promettons de fantastiques surprises...

MCA